

PRODUITS ET ECHANGES DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

N° 8

Janvier 1969

Publié par la division « information outre-mer » en collaboration avec
la direction générale du développement de l'outre-mer – Commission de la CEE –
Bruxelles, 244, rue de la Loi

S O M M A I R E (N ° 8)

I/	<u>Le marché des produits tropicaux</u>	<u>Page</u>
	CAFE	1
	CACAO	4
	OLEAGINEUX ET MATIERES GRASSES	6
	BANANES	9
	COTON	10
II/	<u>Les relations commerciales avec les Etats africains et malgache</u>	
	Les importations dans la CEE des principaux produits originaires des EAMA de 1964 à 1967	12
	Le régime des échanges dans l'accord d'association entre la CEE et les pays de l'Afrique de l'Est	18
	Participation des EAMA à des manifestations commerciales dans les Etats membres de la CEE en 1968, dans le cadre du programme communautaire.	21
	Etude sur les possibilités de création d'une organisation commune d'exportation des EAMA.	23

Première partie
LE MARCHE DES PRODUITS TROPICAUX

CAFE

Evolution du marché

Au cours de l'année caféière 1967-68, les prix mondiaux ont évolué de la façon suivante (prix indicatifs de l'accord international-cts/lb)

	<u>Milàs Colombie</u>	<u>Autres Arabicas doux</u>	<u>Brésil</u>	<u>Robustas</u>
<u>1967</u>				
octobre	40.53	38.43	36.76	33.07
novembre	42.77	39.31	36.63	33.94
décembre	41.14	38.61	36.63	33.97
<u>1968</u>				
janvier	41.58	39.28	36.93	34.40
février	41.87	39.42	37.13	34.32
mars	42.95	40.02	37.32	34.27
avril	42.70	40.19	37.83	34.18
mai	42.39	40.00	37.39	34.25
juin	42.78	40.28	37.25	34.33
juillet	42.83	39.99	37.25	34.01
août	42.63	39.29	37.25	33.92
septembre	42.59	38.73	37.25	33.94
octobre	43.30	38.76	37.49	33.59
novembre				

Les cafés de Colombie ont connu une amélioration notable de leurs prix (qui s'est pas poursuivie en fin d'année 1968), après la baisse de fin 1967/début 1968, tandis que les autres arabicas doux évoluaient différemment : après une hausse régulière au premier semestre 1968, ils se retrouvaient en fin d'année caféière au même niveau qu'au début. Les cafés arabicas non lavés (Brésil) ont légèrement amélioré leur position au cours de la même période, les fluctuations demeurant très limitées. Quant aux robustas, leur évolution peut être comparée à celles des autres arabicas doux : hausse au milieu de l'année caféière 1967/68, mais cours de même niveau en début et en fin de campagne.

Il convient de souligner combien les variations des cours du café demeurent réduites, grâce à l'accord international, puisqu'en un an

l'écart maximum entre les cours moyens mensuels n'excède pas 2,2 cts/lb dans le cas le plus défavorable, soit 5% du cours moyen annuel de la catégorie considérée (arabicas de Colombie).

L'accord international du café

La 12ème session du Conseil international du café (août-septembre 1968) fut en grande partie consacrée aux mesures d'application du nouvel accord de 1968 pour l'année caféière 68-69 (Le nouvel accord est entré provisoirement en vigueur le 1er octobre 1968).

Les difficultés habituellement rencontrées en ce qui concerne la fixation des contingents annuels et leur ajustement en cours d'année ont pu être surmontées. Rappelons brièvement le mécanisme adopté pour 68-69 :

- le contingent initial d'exportation est fixé à 47,8 millions de sacs,
- un contingent de réserve de 1,5 million de sacs sera libéré au prorata par tranche trimestrielle de 500.000 sacs à compter du 2ème trimestre, si le prix quotidien composé des trois grandes catégories de café (arabica doux - arabicas non lavés - robustas) reste égal ou supérieur à 37,4 cts/lb pendant 15 jours consécutifs de marché au cours de chacun des trimestres considérés (on en revient donc au prix indicatif moyen, baromètre des fluctuations de l'ensemble du marché mondial).
- un ajustement des contingents est prévu en fonction du mouvement des prix des principaux types de café. Les marges de prix sont ainsi fixées pour 1968-69 (cts/lb)

	<u>Prix minimum</u>	<u>Prix maximum</u>
Arabicas doux de Colombie	39,25	43,25
Autres Arabicas doux	37,25	41,25
Arabicas non lavés	35,25	39,25
Robustas	30,50	34,50

Par rapport à l'année 1967-68, les différences portent sur un relèvement de 0,50 ct des prix des arabicas doux de Colombie et de 0,25 ct du prix maximum des robustas. Le Comité exécutif pourra éventuellement,

./.

après le 1er avril 1969, reviser ces marges de prix à la majorité des deux tiers. Les ajustements automatiques effectués par le Directeur exécutif atteindront 3% du contingent initial, sauf décision du Comité exécutif. Les ajustements en réduction de contingents ne pourront dépasser une quantité égale à 5% du contingent initial et à l'augmentation nette déjà obtenue à la suite d'un ajustement antérieur.

L'approbation du programme de propagande pour 1968/69, présenté par le Comité mondial de propagande du café (CMPC) a soulevé des difficultés imprévues au Conseil qui jusqu'alors entérinait sans débats les propositions du CMPC. Il est vrai que cette question devient de plus en plus importante, compte tenu de la tendance à la stagnation voire à la baisse de la consommation dans certains grands pays importateurs (dont les USA). Le nouveau programme envisagé réduisait le nombre des pays consommateurs, où des campagnes seront menées, en vue d'une plus grande efficacité compte tenu des ressources disponibles (7 millions de \$ environ par an). Ce programme a été critiqué par plusieurs pays exportateurs et il doit être amendé afin de compléter la liste des pays où les actions seront entreprises.

Les problèmes, non résolus en septembre, du renforcement des mesures de contrôle et des statuts du Fonds de diversification ont fait l'objet d'une nouvelle session du Conseil international du café en décembre 1968.

+

+

+

./.

CACAO

Evolution du marché

Les cours du cacao disponible ont évolué de la façon suivante au cours de la campagne 1967-68 : (moyennes mensuelles-cacao Ghana).

	<u>Londres</u> (sh/cwt)	<u>New York</u> (cts/lb)
<u>1967</u>		
octobre	246	29.5
novembre	273(1)	31.3
décembre	290	31.5
<u>1968</u>		
janvier	293	31.6
février	282	29.8
mars	280	30.2
avril	284	30.6
mai	282	29.9
juin	282	29.1
juillet	285	29.6
août	295	31.0
septembre	331	36.8
octobre	374	39.4

(1) dévaluation de la livre sterling.

La hausse des prix relativement lente au cours de l'année 1967 a plafonné pendant une grande partie de l'année 1968, à des niveaux élevés de l'ordre de 280/290 sh/cwt (30/31 cts/lb). L'automne 1968 marque un nouveau bond en avant des prix du cacao qui atteignent des sommets ignorés depuis une dizaine d'années (la flambée des prix en septembre-octobre est spectaculaire tant en disponible qu'à terme). Il faut en effet se reporter à l'année 1959 pour retrouver des prix de 330 sh/cwt (37 cts/lb) pour le cacao disponible. Le prix indicatif, calculé d'après les normes du projet d'accord international du cacao (cours des termes rapprochés) est de l'ordre de 36 cts/lb fin septembre 1968 ... soit 7 cts de plus que le prix maximum de la gamme de prix envisagée dans le projet d'accord

./.

(20-29 cts/lb). Sous la pression de la spéculation, la hausse s'est encore accentuée au mois de novembre, les prix du cacao du Ghana atteignant à Londres le niveau de 420 sh/cwt pour la première fois depuis 1954.

La situation statistique du produit explique pour une grande part, l'évolution des prix. Il semble bien en effet que la nouvelle récolte 1968/69, affectée par des pluies excessives en Afrique de l'Ouest, sera encore déficitaire, ce qui représentera la 4^{ème} année consécutive de production insuffisante, compte tenu de la progression régulière de la consommation qui n'a été possible jusqu'ici que grâce à d'importants prélèvements sur les stocks détenus par les pays consommateurs. Le niveau actuel des stocks est en effet le plus bas enregistré depuis dix ans et représente moins de trois mois de consommation. Certes, des tendances contraires contribuent également à entretenir la nervosité du marché, car les chiffres partiels des broyages 1968 dans certains grands pays consommateurs accusent un certain recul par rapport à 1967 et des hausses de prix de détail pourraient contrarier la tendance à l'augmentation de la consommation. Mais ces facteurs ne suffiront pas, dans les prochains mois à freiner la hausse des prix.

Les récentes prévisions de la FAO peuvent être résumées ainsi :

(milliers de tonnes)

<u>Production</u>	<u>1967/68</u>	<u>1968/69</u>
Ghana	421	381
Nigéria	235	183
Côte d'Ivoire	145	120
Cameroun	94	105
Brésil	147	171
<u>Monde</u>	<u>1339</u>	<u>1272</u>
<u>Consommation(Broyages)</u>		
Allemagne R.F.	148	143
Pays-Bas	105	103
France	52	48
Italie	42	40
UEBL	18	18
<u>CEE</u>	<u>365</u>	<u>352</u>
Royaume-Uni	92	92
URSS	90	90
USA	293	279
<u>Monde</u>	<u>1373</u>	<u>1367</u>

./.

Certaines sources privées font état d'un déficit encore plus important de la récolte 1968-69 qui ne dépasserait pas 1.200.000 tonnes soit, par rapport aux broyages prévus, un écart de 170.000 tonnes environ entre la production et la demande prévisibles en 1969.

Les consultations en vue de la reprise de la Conférence de négociation d'un accord international du cacao.

En juin 1968, de nouvelles consultations ont eu lieu dans le cadre de la CNUCED, en vue de résoudre divers problèmes restés en suspens au moment de l'ajournement de la Conférence de négociation en décembre 1967. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les modalités de défense du prix minimum et les paiements par le stock régulateur du cacao achetés aux pays producteurs. Un groupe de travail a étudié les mesures de contrôle à prévoir dans l'accord. Le problème des obstacles à la consommation et des préférences a été abordé par référence aux dispositions correspondantes de l'accord international du café, mais de nombreuses réserves ont été émises à ce sujet. D'autres problèmes d'ailleurs n'ont pas encore trouvé de solution : répartition des voix-droit de veto éventuel-exportation des produits transformés.

La prochaine conférence de négociation ou une nouvelle réunion de consultations pourrait avoir lieu dans le courant de l'année 1969.

+

+

+

OLEAGINEUX ET MATIERES GRASSES

Les caractéristiques générales de ce marché se sont confirmées au cours des derniers mois, le volume des disponibilités de ses différentes composantes déterminant largement l'évolution des prix et des rapports de prix entre les produits concurrents, parmi lesquels les "sous-produits" prennent une part grandissante (43% de l'ensemble du marché en 1967 contre 39% en 1966 et 32% en 1955/1957).

./.

Les prix ont évolué de la façon suivante depuis octobre 1967 (1) :
Prix CAF - Ports européens - en dollars des Etats-Unis par tonne
 (embarquement le plus proche)

	<u>4ème trimestre 67</u>	<u>1er trimestre 68</u>	<u>cours</u> <u>mi-Nov. 68</u>
Arachides du Niger décortiquées	159	158	(170)
Huile d'arachides du Nigéria, 35% d'acidité en vrac	250	254	(280)
Palmistes du Nigéria 49% d'huile, en sacs	182	(203) (2 mois)	(158)
Coprah des Philippines, en vrac	241	265	(192)
Huile de coco de Ceylan 1% d'acidité, en vrac	366	403	(356)
Huile de palme de Sumatra 5% d'acidité, en vrac	(218) (2 mois)	187	(135)
Fèves de soya des Etats- Unis, n°2, en Vrac (Royaume-Uni)	111	114	(109)
Huile de soya de toute origine	199	192	(172)

Les faits marquants de l'évolution récente de ce marché sont :

- la flambée, jusqu'en mai, des cours des produits à acide laurique (coprah, palmistes et leurs huiles), pour lesquels le coprah et ses disponibilités aux Philippines jouent un rôle déterminant, suivie d'une baisse encore plus brusque, sensiblement plus nette toutefois sur les matières premières que sur les huiles.

On notera que malgré les progrès techniques dans le domaine de l'interchangeabilité des différents corps gras, les produits à acide laurique sont ceux qui conservent encore le plus d'autonomie en raison d'une part de leurs caractéristiques propres, d'autre part de l'influence particulière de facteurs climatiques sur le niveau de la production.

(1) Pour l'évolution des prix mondiaux depuis 1963, cf. Bulletin n° 7-
avril 1968.

- le maintien jusqu'en novembre 1967 des cours de l'huile de palme à un niveau correspondant sensiblement à la moyenne des prix des sept années antérieures.

A partir de la fin de 1967 et jusqu'en juin 1968, les cours ont nettement baissé mais se sont cependant maintenus à une sorte de palier se situant à un niveau inférieur d'environ 15% à celui des six mois précédents. A partir de juin 1968 une chute quasi verticale est enregistrée, les prix s'établissant, de septembre à la mi-novembre à environ 60% de leur niveau moyen de 1960 à 1967.

La quasi disparition du Nigéria en 1968 (déjà très largement intervenue en 1967) du marché d'exportation a été plus que compensée par une certaine reprise des exportations du Congo-Kinshasa et de l'Indonésie et surtout par l'augmentation très sensible de celles de la Malaysia.

Sans pour autant rapprocher seulement les marchés de l'huile de palme et de l'huile de poissons, il convient de noter la croissance des exportations de cette dernière qui, par rapport à la farine, est un sous-produit (640.000 t en 1967 - soit sensiblement plus que les exportations d'huile de palme -, chiffre supérieur de 36% à celui de l'année précédente). Les cours de l'huile de poissons ont baissé de moitié environ entre le 1er semestre 1967 et novembre 1968.

- Dans le domaine des oléagineux "fluides", le rôle directeur est joué par le soya, des Etats-Unis pour l'essentiel, dont l'huile est un sous-produit par rapport aux tourteaux. Les prix des graines ont légèrement baissé depuis juin cependant que ceux de l'huile étaient plus profondément déprimés. La récolte américaine de soya atteindrait un niveau de 6% supérieur à celui de l'année dernière (40% de plus que la moyenne 1960-1964).

Pour ce qui est de l'arachide, du fait notamment de l'annonce de récoltes relativement courtes en Afrique, les prix des graines et huiles tendent à un certain raffermissement par rapport à ceux enregistrés à la fin de 1967 et au début de 1968, sans pour autant retrouver le niveau moyen des années antérieures.

COTON

L'évolution du marché mondial du coton et son incidence sur le marché des cotons de l'Afrique associée à la C.E.E.

Les prix

Cotations en début du mois en FF le kg CAF (marché à terme)

Qualité : Standard n° 1 du Tchad/Cameroun :

Longueur de fibre 1 + 1/16 de pouce

1967		1 9 6 8										
Janv.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
2,93	3,28	3,40	3,40	3,39	3,32	3,30	3,22	3,22	3,21	3,19	3,10	3,09

Le marché mondial du coton pendant l'année 1966 avait été caractérisé par une importante regression des prix qui avait causé des difficultés sérieuses aux pays producteurs appartenant au groupe des pays en voie de développement, parmi lesquels figurent les Etats africains associés à la C.E.E. ; l'année 1967, au contraire s'est caractérisée par une remontée des cours assez spectaculaire qui s'est prolongée pendant les tout premiers mois de l'année 1968. La hausse a intéressé tout particulièrement les qualités de coton supérieures à soies moyennes et longues, les plus recherchées sur le marché (1).

Après février 1968, cependant, la perspective d'une récolte mondiale plus abondante pour la campagne 1968/69 (2), tout particulièrement aux Etats-Unis qui restent le principal producteur mondial de coton, a incité les importateurs à différer leurs achats dans l'attente d'une baisse probable des cours, qui d'ailleurs n'a pas manqué de se produire au cours des mois suivants.

L'évolution des prix de coton de l'Afrique associée à la C.E.E. a suivi de près les tendances du marché mondial, c'est ainsi que la qualité Standard n° 1 du Tchad/Cameroun reprise au tableau ci-dessus, après avoir connu une progression pratiquement constante tout au long de l'année 1967 et avoir atteint le point le plus haut au mois de janvier 1968 avec une cotation de 3,40 FF/Kg (CAF), s'est retrouvée au mois de

./.

(1) Bulletin n° 7 avril 1968.

(2) La campagne cotonnière débute le 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

novembre à 3,09 FF/Kg (CAF), soit à un niveau sensiblement plus bas, mais qui peut être considéré plus conforme à la situation générale du produit.

Les perspectives du marché mondial

A court terme l'évolution du marché mondial de la fibre naturelle ne devrait pas susciter de préoccupations très graves. En effet, les prévisions concernant la production et la consommation globales laissent apparaître une position statistique très proche d'un équilibre alors que les stocks se trouvent à un niveau normal. Ces éléments constituent évidemment de réels facteurs de stabilité. Toutefois, la stagnation voire le recul de l'activité de nombreuses industries cotonnières des pays industrialisés, qui les incite à une prudente réserve dans l'approvisionnement, jointe à une certaine pression sur les prix exercée par de nombreux pays producteurs en voie de développement qui se trouvent dans la nécessité de se défaire de leur production, pourrait entraîner un tassement ultérieur des cours.

A plus long terme, le marché mondial du coton reste conditionné par le développement de la consommation des fibres de substitution. En effet, la tendance générale à remplacer les fibres naturelles par les fibres artificielles se reflète dans la diminution de la part relative du coton dans la consommation mondiale des fibres textiles, qui est passée de 66% en 1957 à 54% en 1967. Inversement la part relative des fibres de substitution ne fait qu'augmenter, et elle est passée de 28% en 1957 à 42% en 1967. Ceci dit, l'expansion de la capacité industrielle dans les pays en voie de développement et la demande croissante des textiles devraient maintenir, dans l'ensemble, la consommation de coton à des niveaux relativement élevés.

En définitive, les chances de la fibre naturelle de pouvoir participer au développement de la consommation mondiale de fibres textiles, continuent de résider dans le futur, peut-être encore plus que dans le passé, dans la capacité des pays producteurs d'améliorer la qualité du produit en fonction des exigences du marché et dans la recherche constante d'une plus grande compétitivité.

Deuxième partie

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES

LES IMPORTATIONS DANS LA CEE DES PRINCIPAUX PRODUITS ORIGINAIRES DES EAMA

DE 1964 A 1967 (1)

I/ Evolution générale des importations de la Communauté en provenance des Etats associés

- Comparaison de cette évolution avec celle des importations totales de la Communauté.

Après avoir connu une progression continue durant les trois années 1964-65-66, les importations totales extra-CEE n'ont plus augmenté en 1967 ; cette situation générale n'est cependant pas le fait de tous les Etats membres : la progression des importations a continué aux Pays-Bas et surtout en Italie. Les importations belgo-luxembourgeoises et françaises ont peu varié par rapport à 1966 tandis que celles de l'Allemagne diminuaient de 5%.

L'évolution des importations de la Communauté en provenance des EAMA est légèrement différente. En prenant pour base 100 l'année 1964, l'indice des importations de la Communauté a en effet évolué de la façon suivante :

	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
Importations totales	106	114	114
Provenance EAMA	100	115	115

On constate donc que si les importations totales extra CEE ont connu une progression de 1964 à 1966, une stagnation s'est manifestée en 1967, alors que les importations d'origine EAMA se sont maintenues en 1965 au niveau de 1964 mais ont nettement augmenté en 1966, pour rester au même niveau en 1967.

./.

(1) Cette analyse est extraite, en grande partie, de l'étude publiée en juillet 1968 par la Commission (Direction Générale de l'Aide au Développement) "Evolution des importations dans la CEE des principaux produits originaires des EAMA - Années 1964 à 1967".

- Evolution des importations originaires des EAMA dans chacun des Etats membres.

La France qui est toujours, et de loin, le principal client des EAMA, a ramené ses importations en 1967 au niveau qu'elles avaient connu en 1964, alors que ses achats avaient diminué en 1965 et 1966 (indices 90 et 98 respectivement en prenant pour base l'année 1964 = 100).

L'U.E.B.L. par contre, deuxième client des EAMA, après un accroissement très net de ses importations en 1966 (indice 150 sur base 1964) a ralenti sa progression en 1967. Le niveau de ses importations en 1967 demeure toutefois nettement supérieur à celui de 1964 (indice 127).

Les importations allemandes connaissent une progression régulière mais de faible amplitude (indices 102, 108 et 114 pour les années 1965, 1966 et 1967 respectivement).

L'Italie a enregistré une augmentation spectaculaire en 1965 (indice 153 par rapport à 1964) ; ce mouvement s'est ralenti quelque peu en 1966, mais a repris vigueur en 1967 (indice 166).

Enfin les Pays-Bas ont augmenté en 1967 la valeur de leurs importations originaires des EAMA (indice 111) après une période de stagnation.

Les EAMA ont couvert en 1967 8,7% des importations totales de la France, contre 9,7% en 1964 ; ils ont couvert 9% des importations totales belgo-luxembourgeoises contre 8,2% en 1964 ; la part des EAMA dans les importations totales italiennes, quoique toujours réduite, marque une progression par rapport à 1964 (2,6% contre 2%) ; leur part relative dans les importations totales de l'Allemagne et des Pays-Bas se maintient à un niveau constant mais très bas (1,7% et 1,6% respectivement).

- Evolution des importations de la CEE en provenance de chacun des EAMA

Les EAMA principaux fournisseurs de la CEE sont essentiellement le Congo (RD), la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Sénégal qui assurent en 1967 près des trois quarts des ventes des EAMA sur la CEE. Les importations de la CEE en provenance de ces Etats ont progressé depuis 1964 dans le cas du Congo (+ 33%) et de la Côte d'Ivoire (+ 22%), elles ont légèrement diminué pour le Cameroun (- 3%) et le Sénégal (- 2%).

Des importations notables proviennent également du Gabon (relativement stables), de Madagascar, en baisse sensible, compte tenu notamment de la diminution des achats de sucre et de café, (- 27% de 1964 à 1967), de Mauritanie en net progrès à cause du minerai de fer (+ 55%), de même que du Niger (+ 63%) en raison principalement de l'augmentation des achats d'arachides en 1967. Le Congo (Brazzaville) et le Togo figurent également parmi les fournisseurs notables de la CEE. Ces 6 pays représentent environ 22% des importations en provenance des EAMA en 1967. C'est dire que les importations en provenance des autres EAMA (Somalie-Tchad-République Centrafricaine-Dahomey-Burundi-Haute Volta-Mali-Rwanda) ne représentent que 5% des importations de la CEE en provenance de l'ensemble des EAMA.

II/ Les principaux produits des EAMA importés dans la Communauté.

- L'importance des différents produits

Le cuivre occupe une position prédominante dans les importations de la Communauté en provenance des EAMA, puisqu'il représente plus du cinquième de la valeur de ces importations. Il est suivi des bois tropicaux et du café qui occupent une position intermédiaire avec 13% et 11% respectivement, et d'une demi-douzaine de produits dont l'importance relative se situe entre 8 et 4%, à savoir dans l'ordre d'importance en valeur : cacao, arachides, minerai de fer, huile d'arachides et bananes.

Au cours de la période considérée, cet ordre d'importance n'a guère subi de modifications, si ce n'est celle qui fut provoquée par l'accroissement net et régulier des importations de minerai de fer, produit qui prend désormais la sixième place dans les importations totales de la Communauté en provenance des EAMA.

Les huit produits précités représentent à eux seuls environ 70% des importations totales de la Communauté en provenance des EAMA ; on voit par là que la diversification des exportations est encore faible.

L'ordre d'importance des produits considérés diffère cependant sensiblement d'un Etat membre à l'autre. En France, à un produit près (minerai de fer), les huit produits cités plus haut se retrouvent dans les principaux produits importés par cet Etat membre, mais dans un ordre quelque peu différent : c'est le café, en effet, qui vient en tête, suivi

des bois tropicaux, des arachides, de l'huile d'arachide, du cuivre, des bananes, du coton et du cacao. Il convient de noter que la France est importatrice de tous les produits principalement exportés par les EAMA, à l'exception de l'étain et du zinc.

Par contre, l'U.E.B.L. concentre ses importations sur les produits miniers et particulièrement sur le cuivre et l'étain qui représentent à eux seuls plus de 70% de ses importations totales et importe des quantités significatives de quelques produits végétaux seulement (cacao, tabacs, huiles de palme et de palmistes, caoutchouc, coton).

L'éventail des produits importés par les Pays-Bas est relativement étroit ; cet Etat importe essentiellement du cacao, des bois, de l'huile de palme et du cuivre (ces 4 produits représentant 70% du total de ses importations) ainsi que des palmistes, du coton, du sisal du fer, des phosphates et de l'étain.

Quatre produits représentent également en Italie 70% du total des importations en provenance des EAMA ; il s'agit, dans l'ordre, du cuivre, des bois, du café et des bananes.

Quant à l'Allemagne, ses achats sont un peu plus diversifiés : elle achète notamment des bois tropicaux, du cacao, du fer, du café et de l'huile de palme, et participe aux importations communautaires de la plupart des produits des EAMA, avec toutefois deux exceptions importantes : bananes et arachides.

- Evolution de 1964 à 1967

La proportion des produits végétaux dans l'ensemble des importations des principaux produits originaires des EAMA, tout en restant prépondérante, a constamment diminué de 1964 à 1966 mais s'est redressée quelque peu en 1967.

Cette situation s'explique par une certaine stagnation des importations de produits végétaux au cours des trois premières années, concomitante à un accroissement substantiel des importations de produits miniers. En 1967, on observe le phénomène inverse, c'est-à-dire une

augmentation des importations de produits végétaux et une diminution des achats de produits miniers.

De 1964 à 1966, les importations de la Communauté en provenance des EAMA avaient diminué pour le café, les palmistes, l'huile de palme, l'huile d'arachide, le coton, le sisal et surtout le sucre ; cette diminution était compensée dans une certaine mesure par une progression des achats de cacao, de bananes, d'arachides, d'huile de palmistes, de tourteaux et de peaux de bovins. Parallèlement, la Communauté avait augmenté au cours de ces trois années ses importations de minerais de fer, de manganèse, de phosphates et surtout de cuivre.

En 1967, la progression des importations de cacao et de tourteaux s'est poursuivie et les importations d'huiles de palme et d'arachides ainsi que de sucre ont augmenté ; on remarque également une progression continue des achats de produits secondaires tels que vanille et huiles essentielles. Par contre, en 1967 les achats de la Communauté dans les EAMA, de fer, de manganèse, de phosphates, d'étain, de cuivre (ce produit avait, il est vrai, connu une période faste en 1966), et de zinc, ont diminué.

Les importations de produits végétaux dominent dans tous les Etats membres, à l'exception de l'U.E.B.L. où ces produits n'ont qu'une importance tout-à-fait secondaire (à peine un dixième en 1967 contre 17% en 1964). Leur regain d'importance en 1967 ne se manifeste toutefois pas en France ni en Italie, où leur importance relative continue de décroître.

- La concurrence des autres pays en voie de développement.

Le faible degré de diversification des importations de la Communauté en provenance des EAMA est aussi une caractéristique de ses importations en provenance du reste de l'Afrique et surtout de l'Asie, du fait essentiellement de la gamme relativement restreinte des produits d'exportation de ces pays en voie de développement.

Dans le cas de l'Afrique (EAMA exclus), il faut additionner les importations d'une dizaine de produits environ pour atteindre 70% des importations totales de cette provenance, mais un produit représente à lui seul près de 45% des importations : il s'agit du pétrole d'Afrique

du Nord et du Nigéria. Suivent dans l'ordre d'importance en valeur, le cuivre, le fer, le coton, le cacao, les arachides, le café, les phosphates, les tourteaux, les bois tropicaux, les tabacs et le minerai de manganèse. La concurrence des pays concernés vis-à-vis des EAMA porte surtout sur le café, les arachides, le manganèse et le cuivre.

Quant aux importations en provenance de l'Asie, c'est bien entendu le pétrole du Moyen-Orient qui domine : il représente en effet près de 65% des importations communautaires de provenance asiatique. Le caoutchouc, le coprah et l'huile de palme, les bois tropicaux et le minerai d'étain sont les autres produits importants fournis aux Six par cette région du monde.

Il en va autrement de l'Amérique latine, dont aucun produit ne domine de façon aussi nette les échanges et qui offre une gamme un peu plus large de marchandises, dépassant le cadre des produits exportés par les EAMA en quantité notable. Il faut en effet ajouter à ces produits notamment les céréales, la viande, la laine et l'argent (à noter que l'Amérique latine ne fournit pratiquement pas d'oléagineux tropicaux, ni de caoutchouc, de phosphates et d'aluminium et très peu de bois tropicaux et de minerai de manganèse). La concurrence s'exerce surtout sur les bananes, le café, le cuivre et le minerai de fer.

Enfin, les importations provenant des Pays et Territoires d'Outre-Mer et Départements d'Outre-Mer se réduisent à quelques produits (pétrole, sucre, bananes, café, vanille, coprah, riz, huiles essentielles, aluminium).

La concurrence des autres pays en voie de développement vis-à-vis des EAMA dans les importations de la Communauté s'exerce donc sur la totalité des produits exportés traditionnellement par les EAMA à l'exception de l'huile de palmistes et de l'aluminium, pour lesquels ils ne rencontrent pas de concurrence dans les autres pays en voie de développement.

+

+

+

./.

LE REGIME DES ECHANGES DANS L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE LA C.E.E. ET
LES PAYS DE L'AFRIQUE DE L'EST

Le 26 juillet 1968 a été conclu à Arusha l'Accord d'Association entre la C.E.E. d'une part et les Etats partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, d'autre part. L'accord est fondé sur l'article 238 du Traité de Rome et sur la deuxième formule de la déclaration d'intention des Etats membres de la Communauté, en date du 20 juillet 1963, dans laquelle les Etats membres se déclarent disposés à rechercher, par voie de négociations avec les pays ayant une structure et une production comparables à celles des Etats associés, la conclusion d'accords d'association "comportant des droits et obligations réciproques, notamment dans le domaine des échanges commerciaux".

L'accord, en s'inspirant dans ses grandes lignes du système de la Convention de Yaoundé et de l'Accord de Lagos, se présente sous la forme de la création d'une zone de libre-échange entre les partenaires. Toutefois, il a été tenu compte de la différence des niveaux de développement entre les partenaires ; en conséquence les produits originaires des Etats membres de la Communauté bénéficieront en principe à l'importation dans les Etats de la Communauté de l'Afrique de l'Est de l'élimination des droits de douane et taxes d'effet équivalent, mais les pays est-africains pourront maintenir ou établir des droits de douane et taxes d'effet équivalent qui répondent aux nécessités de leur développement et aux besoins de leur industrialisation ou qui ont pour but d'alimenter leur budget.

En fait, la Communauté a accepté que l'élimination des droits en faveur de la C.E.E. porte seulement sur un certain nombre de produits. En aucun cas, les droits de douane et taxes d'effet équivalent que les Etats Est-africains percevront conformément à ces dispositions ne pourront donner lieu, en droit et en fait, à une discrimination directe ou indirecte entre les Etats membres.

./.

En ce qui concerne les restrictions à l'importation les pays est-africains se sont engagés à ne pas appliquer de restrictions quantitatives ni de mesures d'effet équivalent à de telles restrictions à l'importation de produits originaires des Etats membres, mais, par dérogation à ce principe, ils peuvent maintenir des restrictions quantitatives, ou en introduire de nouvelles, à l'importation des produits originaires des Etats membres pour faire face aux nécessités de leur développement et aux besoins de leur industrialisation ou en cas de difficultés de leur balance de paiements ou encore lorsqu'il s'agit de produits agricoles intéressant le développement du marché commun de l'Afrique de l'Est.

De leur côté, les Etats membres de la C.E.E. se sont engagés à appliquer aux produits est-africains le même régime que celui qu'ils s'appliquent entre eux, tant dans le domaine tarifaire (franchise) que dans celui des restrictions quantitatives. En ce qui concerne certains produits agricoles homologues et concurrents des produits européens qui font l'objet de la politique agricole commune, par dérogation à ces principes, la Communauté s'engage à prendre en considération les intérêts des pays est-africains pour les produits en question.

D'autre part, pour tenir compte des intérêts des EAMA, le régime intra-communautaire ne s'appliquera que dans la limite de contingents tarifaires pour deux produits concurrents de ceux des EAMA : le café vert et les clous de girofle. Le volume de ces contingents tarifaires a été fixé de commun accord sur la base des importations effectivement réalisées au cours de trois dernières années. De plus, pour le même motif, des dispositions particulières autorisant la Communauté à prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts des EAMA, au cas où les importations dans la Communauté de conserves d'ananas originaires des pays est-africains dépasseraient par semestre une quantité calculée sur la base des importations de trois dernières années.

Dans tous ces domaines, il est prévu la possibilité de consultations sur l'application des dispositions de l'accord.

En ce qui concerne la définition de la notion d'origine, disposition importante en vue de l'établissement d'un régime particulier pour les produits des pays est-africains, un protocole annexé à l'accord indique que le Conseil d'Association arrêtera lors de sa première session la définition précise de la notion de "produits originaires" et déterminera les méthodes de coopération administrative. La Communauté a fait part aux pays est-africains de l'intérêt de ce que la définition de l'origine soit aussi identique que possible à celle de la Convention de Yaoundé.

L'accord est complété par un certain nombre de dispositions analogues à celles qui figurent dans la Convention de Yaoundé :

- Sous réserve de dispositions particulières propres au commerce frontalier, le régime que les pays est-africains appliqueront aux produits originaires des Etats membres ne pourra en aucun cas être moins favorable que celui appliqué aux produits originaires de l'Etat tiers le plus favorisé.
- L'accord ne fera obstacle au maintien, ou à l'établissement entre les pays est-africains d'unions douanières ou de zones de libre-échange ni au maintien ou à l'établissement d'unions douanières ou de zones de libre-échange entre les Etats est-africains et un ou plusieurs Etats tiers.
- L'accord prévoit une possibilité de dérogation aux dispositions décrites ci-dessus pour des raisons de moralité, d'ordre public, de sécurité etc...
- Des clauses de sauvegarde sont prévues si des perturbations sérieuses se produisent dans un secteur de l'activité économique d'un ou plusieurs pays est-africains, ou de la Communauté ou d'un ou plusieurs Etats membres.
- Toute mesure ou pratique de nature fiscale interne établissant directement ou indirectement une discrimination entre les produits d'une Partie Contractante et les produits similaires originaires des autres Parties Contractantes est interdite.

- Enfin, une disposition de l'accord prévoit qu'en ce qui concerne la politique commerciale, les parties contractantes s'informeront mutuellement et, à la demande de l'une d'entre elles, se consulteront au sein du Conseil d'Association, aux fins de la bonne application de l'Accord. Ces informations et consultations porteront sur les mesures relatives aux échanges commerciaux avec des Etats tiers lorsque celles-ci sont susceptibles de porter atteinte aux intérêts de l'autre Partie Contractante.

+
+ +

PARTICIPATION DES EAMA A DES MANIFESTATIONS COMMERCIALES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEE EN 1968, DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE (1)

Les EAMA ont participé à 7 manifestations commerciales en 1968 : 5 foires générales d'échantillons et 2 salons spécialisés dans l'alimentation : 46ème Foire internationale de Milan (6 EAMA participants), 41ème Foire internationale de Bruxelles (8 EAMA), 57ème Foire internationale de Paris (7 EAMA), 32ème Foire du Levant à Bari (4 EAMA), 6ème Exposition "Partenaires du Progrès" à Berlin (14 EAMA), 7ème Salon international des denrées alimentaires (IKOFA) à Munich (3 EAMA), 3ème salon international de l'Alimentation à Paris (4 EAMA). On estime qu'au total 5 millions de personnes environ ont visité les stands des EAMA.

De nombreux problèmes pratiques ont dû être résolus : choix d'emplacements, utilisation des surfaces attribuées, construction aménagement et décoration des stands, exposition des produits, stands de dégustation, mise en place de la documentation (dépliants publicitaires, fiches techniques par produits - brochures spéciales) relations publiques (projection de films-exposés-réceptions-dossiers de presse, radio etc...).

./.

L'expérience de l'année 1968 est nettement encourageante ; les premiers résultats obtenus sont intéressants, tant pour le grand public et les milieux professionnels des Etats membres que pour les EAMA.

Les contacts avec les milieux professionnels ont porté essentiellement sur les possibilités d'exportation des produits des EAMA : les importateurs, grossistes et torréfacteurs de café ont "découvert" certaines variétés de café arabica des EAMA, les professionnels du cacao, des cuirs et peaux, des produits de la pêche, les importateurs de produits de l'artisanat, pour citer les cas les plus fréquents, ont été vivement intéressés par les possibilités offertes par les exposants ; plus de mille contacts commerciaux, dont certains d'une très grande importance pour les EAMA, ont été établis et enregistrés sur fiches au cours de ces sept manifestations.

Le succès des stands des EAMA auprès du grand public a été remarquable, tant par l'attrait bien connu des stands de dégustation (café-cacao-jus d'ananas-arachides de bouche-mangues-préparations au tapioca) que par la richesse des productions de l'artisanat africain, dont les commandes et les ventes d'articles enregistrées ont été très nombreuses. Quant aux représentants responsables des EAMA, ils ont été également satisfaits, dans l'ensemble, de cette formule de participation groupée des Etats de l'Association ; leurs activités et leurs initiatives se sont développées au fur et à mesure du déroulement du programme ; ils ont maintenant pris conscience de l'intérêt que présentent les possibilités de vente de leurs produits et des efforts à accomplir pour pénétrer sur certains marchés de la CEE.

Le bilan de cette première année de participation commune des EAMA aux foires et expositions est donc positif ; l'efficacité de ces actions doit pouvoir encore être renforcée, tant par le choix de manifestations adaptées aux caractéristiques propres des productions des EAMA que par la formation du personnel des stands, la sélection des produits à exposer, la préparation commerciale de la foire et l'exploitation des résultats obtenus au cours des contacts avec les milieux professionnels.

Le programme pour le premier semestre 1969 se poursuit avec la participation des Etats associés aux foires internationales de Milan, de Bruxelles et de Paris (avril-mai 1969).

+

+

+

ETUDE SUR LES POSSIBILITES DE CREATION D'UNE ORGANISATION COMMUNE
D'EXPORTATION DES EAMA

Cette étude a essentiellement pour but de proposer des actions concrètes de promotion commerciale en vue de favoriser l'écoulement des produits des EAMA sur les marchés de la Communauté. La première phase, en cours de réalisation, se déroule dans les Etats associés et concerne les conditions de commercialisation, les prévisions d'accroissement des productions exportables, les difficultés rencontrées par l'écoulement de ces productions sur les marchés de la CEE, les opinions et les suggestions des secteurs public et privé sur les améliorations souhaitables dans les domaines étudiés et notamment sur l'opportunité de créer une organisation appropriée. La deuxième phase se déroulera en Europe et portera sur les conditions particulières d'écoulement des productions des EAMA, les améliorations à y apporter, les actions de promotion commerciale à mettre en oeuvre, la structure de l'organisme à créer éventuellement dans ce but et le coût de ces actions et de cette organisation en regard des avantages à en attendre pour les EAMA au cours des cinq prochaines années.
